



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE DE VINCENNES - LOT 6 VITRAUX PASSE AVEC LA SOCIETE VITRAIL SAINT GEORGES**

**DÉCISION N° DM-22-103  
EN DATE DU 15 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-20-192 du 21/08/2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – lot n°6 Vitraux avec un montant initial du marché de 83 934,23 € HT (100 721,07 € TTC) décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 20 770,26 € HT (24 924,31 € TTC) ;
- Tranche optionnelle : 63 163,97 € HT (75 796,76 € TTC) ;
- Variante exigée n°1 : 73 828,29 € HT (88 593,95 € TTC) ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet des travaux en moins-values relatifs à la restauration partielle du réseau de plombs des vitraux ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'acte modificatif n°1 au marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – Lot n°6 Vitraux avec la société VITRAIL SAINT GEORGES, domiciliée Domaine des Grandes Trèves – 82 avenue Marcel MERIEUX – 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES, mandataire du groupement formé avec la société LA MAISON DU VITRAIL et représentée par Monsieur Jean MÔNE, Président.

Le montant de l'acte modificatif n°1 s'élève à - 2 011,92 € HT (-2 414,30 € TTC).

Compte-tenu du montant de l'acte modificatif n°1, le nouveau montant de la Tranche ferme – compris variante 1 exigée est porté à 37 516,68 € HT (45 020,02 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat.,

***Signé***

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220315-Imc1H9467H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 15/03/2022  
Date de Publication : 15/03/2022